

Aide à la scolarité pour les familles monoparentales

Vous êtes une famille monoparentale et vous avez un ou plusieurs enfant scolarisés. Le fonds social prévoyance de votre branche peut vous attribuer une aide forfaitaire, en fonction du niveau de scolarité de vos enfants (école élémentaire : 300 € - Collège : 500 € - Lycée : 600 €).



Conditions d'attribution

- L'assuré(e) doit être salarié(e) et adhérent(e) à la prévoyance du régime mutualisé de la CCN Métallurgie.
- Être en situation de famille monoparentale, identifiable avec la mention «T» sur l'avis d'imposition.
- Avoir au moins un enfant scolarisé.
- Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition doit être $\leq 25\,500$ € par part fiscale.

Exemple : 1 mère seule avec 1 enfant soit 2 parts fiscales.

Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition est de 50 000 €. Le revenu fiscal par part fiscale est donc de 25 000 €.



Comment en bénéficier ?

1. Remplissez la demande d'intervention sociale (DIS) ci-après
2. Joignez les pièces justificatives demandées dans la DIS
3. Renvoyer l'ensemble de votre dossier à :

✉ **Malakoff Humanis**
Accompagnement social assurance
Pôle individuel
94120 Fontenay-sous-Bois

@ retourdossier.assurance@malakoffhumanis.com



Besoin d'aide ?

Nos équipes Accompagnement social vous répondent au :



39 96 (service gratuit + prix d'un appel local)

Pièces justificatives à fournir

Nous vous remercions de remplir soigneusement ce document et de nous le retourner accompagné d'une photocopie des pièces justificatives cochées ci-dessous :

- ✓ un relevé d'identité bancaire de l'assuré (RIB)
- ✓ votre dernier avis d'imposition dans sa totalité avec la mention T (pas d'avis déclaratif et pas de déclaration automatique de revenu)
- ✓ la copie du dernier bulletin de salaire de l'assuré ou attestation de France Travail de l'assuré
- ✓ le certificat de scolarité du ou des enfants ou un justificatif d'inscription dans l'établissement scolaire.

Autre :

Autre :

Autre :

Ce dossier doit nous être retourné UNIQUEMENT si tous les documents sont réunis.

Les informations demandées dans le présent formulaire sont indispensables à l'étude du dossier. Il est rappelé que les aides sont facultatives, ponctuelles et étudiées au cas par cas. Toute demande donnera lieu à une réponse écrite.

Une seule demande sera recevable par foyer auprès de notre organisme.

Le demandeur certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés qui serviront de base à l'attribution d'une aide financière éventuelle.

Fait à

Le (JJ / MM / AAAA)

Signature obligatoire*

Retourner ce document complété et signé à l'adresse suivante :

retourdossier.assurance@malakoffhumanis.com

ou

Malakoff Humanis Accompagnement social assurance - Pôle individuel - 94120 Fontenay-sous-Bois



Les informations sont toutes nécessaires pour votre organisme d'assurance membre du groupe Malakoff Humanis, responsable du traitement fondé sur son intérêt légitime aux fins de l'étude et l'instruction de votre demande d'intervention sociale. En cas de décision de refus, vos données sont conservées pendant 2 ans à compter du dernier contact émanant de votre part. En cas de décision favorable, vos données sont conservées pendant 5 ans à compter de la date du dernier paiement. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris. **Mutuelle Malakoff Humanis** - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 - Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis. **Institution Nationale de Prévoyance des représentants (INPR)** - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris. **Malakoff Humanis Nationale** - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 339 358 681 - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris. **Malakoff Humanis Retraite** - Société anonyme au capital social de 40 058 220 € - Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 823 119 615 - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris

MPH-15260_2204